



Inscription Pole Emploi - Aides au déménagement

Par **Mudito**, le **09/11/2011** à **19:00**

Bonjour,

Demandeur d'emploi depuis peu, je suis pré-inscrit chez Pole Emploi, mais l'entretien pour valider l'inscription n'est prévu que dans 2 semaines.

Entre temps, j'ai trouvé un emploi qui m'oblige à changer de département. Il doit démarrer le jour de la date prévue de mon entretien.

Or, j'aurais aimé être d'abord inscrit chez Pôle Emploi, pour bénéficier éventuellement d'aides au déménagement / au déplacement / à la double résidence, le temps que ma compagne puisse me rejoindre notamment.

Ce qui primera pour moi avant tout, c'est bien évidemment ce nouveau poste. Je peux déplacer légèrement le démarrage de mon contrat, mais je vous avoue que j'aimerais commencer aussi vite que possible.

Savez-vous si je dois attendre un délai d'enregistrement de mon inscription avant de pouvoir prétendre à d'éventuelles indemnités ? S'il n'y a pas de tel délai, je pourrai demander à commencer mon contrat dès le lendemain de mon inscription chez Pole Emploi.

Merci beaucoup par avance.

Par **P.M.**, le **09/11/2011** à **19:39**

Bonjour,

Normalement, vous disposez d'un délai qui devrait être d'un mois après la reprise d'activité et le déménagement pour faire votre demande d'aide mais je ne peux pas vous dire si elle sera acceptée, en revanche, je vous conseillerais de vous rendre à l'entretien d'inscription et d'éclaircir cela puisque apparemment vous pouvez reporter la date de l'embauche...

Normalement, le déménagement doit avoir lieu à plus de 60 km...

Par **Mudito**, le **09/11/2011** à **22:45**

Merci pour ces informations.

Le déménagement est à plus de 100 km, donc aucun problème de ce côté-là.

Je vais repousser mon embauche d'un jour (ça ne pose pas de problème), pour pouvoir me présenter à l'entretien Pôle Emploi. Mais je ne souhaiterais pas demander dès aujourd'hui 2 ou 3 jours de plus sans savoir si c'est vraiment nécessaire !

Cela dit : puis-je rester inscrit comme demandeur d'emploi après la date d'embauche ? Après tout, je serai dans un premier temps en période d'essai... et cette solution réglerait peut-être mon problème : je peux embaucher dès le lendemain de mon entretien, et je demande si je peux prétendre aux aides quelques jours plus tard histoire d'être sûr et certain d'être enregistré comme demandeur d'emploi.

Merci encore.

Par **P.M.**, le **10/11/2011** à **00:07**

Il suffirait d'indiquer lors de votre actualisation que vous restez à la recherche d'un emploi mais vous serez amené à changer d'agence...

Par **Mudito**, le **13/11/2011** à **12:27**

En effet, il y aurait ce souci de changement d'agence, mais ce serait sans doute la seule solution pour prétendre aux aides au déplacement. Quoi qu'il en soit, je pense exposer tous les détails au conseiller Pôle Emploi que je rencontrerai, en espérant trouver une issue favorable vis-à-vis des aides espérées !

Merci encore.